

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Dieppe

Introduction

Ce questionnaire invite les candidats aux élections municipales de Mars 2020 à s'engager sur la place du vélo et le développement d'un "système vélo" sur le mandat à venir, en regard de notre manifeste. Les usagers attendent des engagements sincères, concrets et chiffrés sur un calendrier capable d'augmenter sensiblement la part modale du vélo dès les premières années. Rappelons-le : en agglomération, le vélo est économique, rapide, pratique, excellent pour la santé et pour l'environnement.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Ce plan devra :

- être suivi à l'aide de comités vélo trimestriels, réunissant les pouvoirs publics et les associations d'usagers
- être animé par un responsable désigné au niveau de l'agglomération et des principales communes
- inclure la formation de l'ensemble des acteurs en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

De notre point de vue un budget annuel correspondant à 20€/habitant/an est nécessaire.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

S'assurer de la compétence vélo des agents en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement. Inciter ces agents à se déplacer à vélo et à accepter des sorties techniques régulières avec Dieppe-A-Vélo. Etre en mesure de faire respecter les cahiers des charges et la charte de qualité des aménagements selon les référentiels les plus exigeants.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Il s'agira de

- créer de nouveaux aménagements cyclables en particulier au niveau des points noirs et tronçons prioritaires signalés par les usagers :

o Place des Martyrs et circulation autour de l'îlot entre les rues Toustain et du Faubourg de la Barre

o Circulation autour de l'ancien bassin Bérigny et aux abords de la gare

o Axe Avenue Gambetta, Avenue des Canadiens, D915, avec les deux gros ronds-points et l'absence de liaison sécurisée vers Rouxmesnil et Tourville sur Arques

o Axe rue Montigny, rue Jacques Delestre, Chemin des vertus

o Desserte des établissements scolaire lycées, collèges, écoles primaires et autres centres de formation

- o Desserte du transmanche, vers le centre-ville et aussi coté rocade des Graves de Mer
- o Neuville : route de bonne nouvelle, avenue Jean Riblet, rue Jean-Puech et rue des Martyrs de la Résistance vers la véloroute du littoral.
- o Liaison vers Pourville par la côte
- o Aménagement du chemin entre Pablo Neruda et la Piscine Delaune
- o Liaison entre le val Druel et la rue du Champs de courses par l'impasse de la cavée et la rue du Père Duchêne
- o Liaisons entre les voies vertes et la véloroute du littoral
- Généraliser des sas et cédez-le-passage vélo aux feux, pictogrammes de signalisation verticale et au sol
- Multiplier et signaler des doubles-sens cyclables

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Afin de construire une ville plus agréable à vivre pour toutes et tous, il s'agira d'étendre, voire généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h de la gare, du quartier Saint-Pierre et du bas de Neuville et du Pollet jusqu'à la mer en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs)

Action n°6 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. *Cette proposition est peu onéreuse, facile à mettre ne oeuvre techniquement et nécessite un accompagnement de l'ensemble des usagers de la route. Un plan de communication devra l'accompagner.*
Une hiérarchisation des lieux à équiper devra être réaliser en tout début de mandat.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°8 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Offrir des stationnements et garages vélo sécurisés, couverts et fermés à la gare, dans les lycées et collèges, au niveau du transmanche, à proximité des endroits recevant du public et dans les quartiers

Action n°9 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).
Le vélo à assistance électrique est particulièrement adapté aux reliefs de notre agglomération. Les vélos cargo permettent d'emporter une charge et donc de conduire plusieurs enfants à l'école ou autres activités ou bien d'aller faire ses courses, même en grandes quantités.

Action n°10 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°11 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo**Action n°12 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°13 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°14 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°15 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°16 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°17 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°18 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°19 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°20 :

Adopter l'éco-conditionnalité pour les autorisations d'occupation de l'espace public. Ceci permettra de faciliter le stationnement et l'accès des visiteurs lors des manifestations à Dieppe. Des stationnements vélo sécurisés à proximité de la manifestation inciteront les Dieppois ou voisins proches à venir à vélo, ce qui allégera les besoins en stationnement et contribuera à désengorger le trafic.

Des vélos navettes pourraient être mis à disposition des participants pour aller d'un parc de stationnement voitures éloigné.

Il pourra aussi s'agir de favoriser l'émergence d'équipements pour les cyclistes dans les hébergements incluant la capacité à garer sa monture en sécurité.

Action n°21 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Un vaste plan de communication (concerté avec les associations expertes) en faveur des mobilités actives et de la pratique du vélo doit être mis en place afin de :

- favoriser l'usage du vélo et faire connaître ses bienfaits et bénéfices
- éduquer l'ensemble des usagers de la voirie, réduire les conflits entre usagers suite à la généralisation des dispositifs favorisant l'usage du vélo (double sens cyclable, cédez le passage au feu, ...)
- accueillir les nouveaux habitants, et les inciter à monter en selle dès leur arrivée